Jeunes migrants. Le dispositif d'accueil en Bretagne : 60.000 euros par an par jeune

18/12/2013 à 9h14

Depuis juin, tous les départements sont obligés d'accueillir des mineurs isolés étrangers. Un devoir légitimement assumé mais aussi une lourde charge pour des collectivités qui aimeraient que l'État mette davantage la main au porte-monnaie. D'autant plus que le phénomène s'amplifie.

Jusqu'alors, les mineurs isolés étrangers étaient automatiquement accueillis dans les départements où ils posaient leur sac. En Bretagne, l'Ille-et-Vilaine était leur terre d'accueil privilégiée, figurant en troisième position derrière Paris et la Seine-Saint-Denis. **Aujourd'hui, 450 jeunes y sont pris en charge sur 550 dans la région, majoritairement des garçons âgés de 15 à 16 ans. Ils n'étaient que cinq en 2000…Cette très forte augmentation a conduit à la signature d'un protocole avec la garde des Sceaux afin de répartir la charge entre les départements.**

Depuis juin, un quota d'accueil est fixé en fonction de la population des moins de 19 ans (*). Soit 57 jeunes pour l'Ille-et-Vilaine (203 en 2012), 21 pour le Finistère et 17 pour le Morbihan. Une mission dont s'acquittent les départements bretons avec rigueur. « C'est normal car ces jeunes relèvent de la protection de l'enfance en danger », soulignent les présidents des conseils généraux.De fait, la prise en charge est assumée au-delà des stricts quotas. C'est le cas dans les Côtes-d'Armor, où les 13 places d'accueil ont

été multipliées par deux face à l'ampleur de la demande.

> *Toutefois, cette prise en charge a un coût : de 50.000 à 60.000 euros par an et par jeune.*

Ce qui, compte tenu du fait qu'ils sont accompagnés pendant deux ou trois ans en moyenne, aboutit à des sommes rondelettes. Ainsi, dans le Finistère, dans les années à venir, il faudra compter avec un flux continu de 150 jeunes, souligne Pierre Maille, président du conseil général. L'Ille-et-Vilaine, elle, consacre 15 millions d'euros par an sur les 120 millions de son budget dédié à l'enfance.Mais pas question de stigmatiser ces mineurs, soulignent, avec précaution, les élus. « **Ce ne sont pas des délinquants mais des jeunes qui quittent leur pays en espérant venir gagner de l'argent pour l'expédier à leur famille**, souligne Claudy Lebreton, président du conseil général des Côtes-d'Armor et de l'Assemblée des départements de France.

> ***Nous devons d'autant plus les accueillir que nous avons un devoir par rapport à des territoires dont, par le passé, nous avons exploité les richesses. »…***

* Les quotas ont été définis sur la base de 1.500 arrivants par an. Ils sont en réalité 4.000.

Le Télégramme, merci à Stormisbrewing